

CODAF | Bilan 2025 et priorités 2026

Mis à jour le 09/03/2026

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) s'est réuni en formation plénière le 5 mars 2026 sous la présidence de la Procureure de la République d'Auch et du Préfet du Gers, pour dresser le bilan 2025 et les priorités de contrôle 2026.

Ce CODAF réunit les services de l'État (Police, Gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail, protection des populations) et les organismes de protection sociale (France Travail, URSSAF, CAF, CPAM, MSA, CARSAT), qui luttent contre la fraude. Il organise des contrôles conjoints et des échanges d'informations afin de mieux détecter les fraudes, cibler les contrôles et assurer des sanctions administratives et judiciaires efficaces.

Bilan 2025

En 2025, le montant global des fraudes détectées dans le département est de 9,5M€ dont 2,7 M€ de préjudice évité et 1,1 M€ de pénalités et sanctions. Les organismes sociaux et la DDFIP s'assurent du recouvrement des sommes concernant le préjudice subi.

359 sociétés totalisant 471 salariés ont fait l'objet d'un contrôle en 2025. Deux sanctions de fermeture administrative temporaire ont été prononcées dans les secteurs de la restauration et de la prestation de main-d'œuvre agricole. Plusieurs procédures ont été jugées au tribunal correctionnel du Gers, avec condamnations et fortes amendes.

Ce bilan traduit une mobilisation accrue des services, une coordination renforcée, et une diversification des moyens de contrôles.

Perspectives d'actions 2026

Le Gouvernement a présenté un **plan de 35 mesures** pour lutter contre la fraude fiscale, sociale et douanière, avec des **moyens sans précédent** déployés sur cinq ans, visant à **rétablir la confiance des administrés et l'efficacité** des finances publiques.

En 2026, les actions décidées en CODAF du Gers vont s'intensifier. La lutte contre la fraude fiscale, douanière et sociale est une priorité gouvernementale. Les actions seront adaptées aux réalités du territoire, avec notamment des contrôles portant sur le travail illégal, les filières d'exploitation des étrangers en situation irrégulière, la lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains.